

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



La presse est une pièce du jeu politique

Le Conseil fédéral doit jouer serré, entre la Constitution qui l'oblige à continger le nombre des étrangers, et lui donne jusqu'au 9 février 2017 pour le faire, l'Union européenne qui place la libre circulation des personnes au-dessus de tout et l'économie suisse qui veut à tout prix conserver les bilatérales.

Le conseiller fédéral Didier Burkhalter a pris le parti de dépassionner le débat, allant jusqu'à déclarer, le soir du vote sur l'initiative contre l'immigration massive, que son acceptation n'était «pas la fin du monde». Et quand, ce même soir, Arnaud Montebourg insulta la Suisse et la menaça de rétorsions, M. Burkhalter se contenta de le morigéner comme un petit morveux: «Tout ce qui est excessif est insignifiant.»

Au lieu de bloquer sur les impossibilités juridiques, M. Burkhalter plaide pour une approche pragmatique. Il répète que «les problèmes peuvent se régler par étapes». Son projet d'accord propose une clause de sauvegarde à partir d'un certain seuil d'immigration. Cela ne se

ferait pas automatiquement, mais sur décision du Conseil fédéral. Les cantons pourraient gérer eux-mêmes la répartition des contingents. Des mesures annexes permettraient de réduire les abus en matière d'aide sociale¹.

M. Burkhalter profite de chaque ouverture pour avancer d'un pas, ou d'un demi-pas. A peine l'Union a-t-elle proposé des dérogations à la Grande-Bretagne qu'il en déduit la possibilité pour la Suisse d'obtenir elle aussi un traitement correspondant à son cas particulier. C'est d'autant plus fondé que nous ne faisons pas partie de l'Union. De plus, le désordre engendré par la question migratoire, le ratage de Schengen et le retour plus ou moins larvé aux frontières nationales vont aussi dans le sens d'une différenciation.

Si toutefois l'Union européenne devait s'obstiner, il demandera aux Chambres

de voter le principe d'une clause de sauvegarde unilatérale. C'est ce qu'on appelle le «plan B».

Son obstination feutrée sera-t-elle payante? Pas mal de commentateurs n'y croient pas et prophétisent inlassablement le pire, affirmant *ex cathedra* que «le Conseil fédéral sombre dans la plus totale confusion», «qu'il ne parvient pas à dépasser le stade des intentions», que la clause de sauvegarde n'est qu'un «écran de fumée», qu'elle «n'a aucune chance devant le parlement» et «ne pourrait que fâcher Bruxelles», «que la Suisse n'aura jamais le temps de trouver un terrain d'entente avec l'UE» et «s'enferme dans un plan B dont il sera de plus en plus difficile de s'extraire», que «de hauts fonctionnaires européens» ont fait savoir que l'Union «n'accepterait pas la moindre référence à une clause unilatérale de sauvegarde dans le projet de loi sur l'immigration», et ainsi de suite.

Il y a quelque chose de pénible dans ce défaitisme triomphant, dans cette joie malsaine à voir la Suisse réprouvée. Ce petit monde communie dans une certitude sacrée: la Suisse a tort politiquement et moralement de vouloir jouer son propre jeu, Bruxelles a raison aux yeux de l'Histoire et l'avenir nous contraindra tôt ou tard à rejoindre la grande fusion européenne et mondiale. Pour dire les choses crûment: la seule politique que ces commentateurs sont disposés à en-censer consiste à rendre les armes et à se coucher. En ce sens, on comprend qu'ils considèrent toute autre solution, qu'il s'agisse du plan A, du plan B ou même des bilatérales, comme des «gesticulations» sans lendemain.

Ces journalistes oublient que la presse travaille en situation. Ce qu'elle dit et écrit joue un rôle dans la perception que

les Etats étrangers ont de notre force et de notre détermination. Qu'elle le veuille ou non, la presse est une pièce du jeu et ne peut agir comme si elle était en dehors.

Non que le journaliste doive adopter une attitude serve à l'égard du gouvernement. La critique est nécessaire, et *La Nation* la pratique elle-même avec assez de verve. Mais en matière de politique étrangère, la critique doit porter prioritairement sur les insuffisances du Conseil fédéral quant à ses tâches essentielles: faire respecter la souveraineté suisse, défendre nos institutions, en particulier le fédéralisme, préserver les libertés des personnes, des communes, des entreprises face à l'extérieur.

On nous objectera que nous choisissons les critères en fonction d'une doctrine de la souveraineté que les journalistes ne partagent pas nécessairement. Peut-être. Mais en même temps, c'est un fait que ces critères correspondent aux exigences fondamentales de toute politique durable. Sous la pression des événements migratoires, les Etats européens s'en rendent compte depuis quelques mois et y reviennent discrètement.

Préserver la souveraineté de l'Etat, c'est aussi préserver à long terme les conditions d'exercice des libertés de tout genre, en particulier d'opinion, d'expression et de publication, chères à juste titre aux journalistes.

Quoi qu'il en soit, il y a des moments-clefs où la critique de la stratégie n'a plus sa place. Ces prochains mois, le conseiller fédéral Burkhalter et ses collaborateurs vont jouer, avec peu de cartes, une partie décisive contre la bureaucratie la plus arrogante du monde. Ce n'est pas le moment de leur tirer dans les pattes.

Olivier Delacrétaz

¹ On lira avec intérêt l'excellent service d'information du Centre Patronal du 8 mars dernier. On le trouve à l'adresse internet www.centrepatronal.ch/immigration

RIE III: on nous écrit

Pour ma part, je vote non à la RIE III. Et pourtant, je ne suis ni d'extrême gauche, ni d'extrême droite. Succinctement, voici le pourquoi de mon opposition:

– Je n'ai aucune confiance en l'Etat et en M. Broulis quant à une absence de report de l'impôt sur les personnes physiques; on attribue beaucoup de mérites à M. Broulis, dont certains bien réels. Mais je n'oublie pas que le redressement des finances cantonales est dû pour beaucoup, vraiment beaucoup, à des recettes fiscales exceptionnelles durant ces années de splendide conjonction, à la meilleure santé de la BCV, etc.

– Pourquoi ne favoriser que les sociétés? Et pas un geste pour les entreprises individuelles? De toute façon, la plupart des entreprises «familiales» érigées en sociétés échappent pour des charges importantes à la fiscalisation de leurs revenus (voitures de fonction, location de surfaces, abonnements téléphoniques, etc.).

[...]

– Je n'aime pas les compensations sociales: c'est de la pure redistribution. Or il aurait fallu en profiter pour financer des actions productives à moyen et long termes: formation, formation continue, mobilité, innovation, pour la sécurisation et la propreté de nos rues commerçantes et quartiers d'habitation, etc. Les compensations extorquées au patronat participent d'une pensée socialiste complètement dépassée, et d'un manque de franchise flagrant (par exemple pour les cotisations aux assu-

rances maladie, déjà largement subventionnées, de même que le système général de santé).

– Je veux bien que la législation fédérale nous contraigne à développer l'accueil des enfants. Mais sur le plan social et moral, il est préférable de favoriser le maintien partiel au foyer de l'un des parents. Je serais donc pour des mesures allant dans ce sens. Et non pas multiplier encore les cas de ces petits enfants réveillés à l'aube et repris au crépuscule par des parents bouffis de culpabilité. (En élargissant un peu la question, c'est aussi pour cela que nos sociétés occidentales seront dominées par d'autres sociétés. Parce que nous n'avons plus beaucoup de morale ni de spiritualité, et que le dieu fric surpasse tout!) [...]

Bref, je trouve que les associations patronales et économiques ont vendu leur âme pour gagner des sous. Ce n'est pas joli-joli!

Olivier Rapin, Lutry

La pugnacité de notre lecteur contre les concessions faites à la gauche est admirable! Mais cela ne dit pas ce que l'on aurait pu obtenir de mieux, compte tenu des rapports de force actuels, pour éviter que les entreprises bénéficiant de statuts fiscaux particuliers ne quittent le Canton au moment où ces statuts fiscaux disparaîtront. Après échange de correspondance, M. Rapin nous signale d'ailleurs qu'il se rallie finalement à notre position «du bout des lèvres et en utilisant une balance de bijoutier». Dont acte!

Réd.

Réfugiés: Recep Erdogan indique la marche à suivre

LA MARCHÉ
TURQUE!



Idéal ou évidence ? Il faut choisir

Oskar Freysinger préside aux destinées du Département de la Formation et de la Sécurité du Canton du Valais. Il a enseigné l'allemand durant vingt-huit ans à la satisfaction des parents et des élèves, semble-t-il. Il s'est enthousiasmé pour son métier et ne l'a pas quitté parce qu'il s'y ennuyait ou qu'il ne parvenait pas à faire façon des adolescents. La volonté de servir son pays l'a emporté.

M. Freysinger vient de rédiger dix thèses sur l'école. Il dit, entre autres, que la pédagogie est un art pratiqué par un maître qui a le souci d'apprendre quelque chose à chacun de ses élèves. L'enseignement implique des relations de personne à personne, mais s'exerce face à un groupe, ce qui complique l'affaire. L'engagement des maîtres et les efforts des élèves sont indispensables; les notes, la mémoire, l'apprentissage par cœur jouent un rôle important, l'échec peut avoir un sens. Il faut développer la culture générale; le contenu prime sur les structures et les moyens, aussi impressionnants soient-ils (l'informatique!). On a besoin de maîtres aussi savants qu'accomplis, sachant nouer des liens et montrer l'exemple. On insistera sur l'apprentissage de la langue maternelle et des mathématiques. La lecture d'œuvres littéraires doit être cultivée. L'école n'est ni une garderie, ni un supermarché, ni une usine à diplômés. Elle donne des repères pour la vie et fournit,

indirectement, un enseignement moral reposant sur l'étude de notre civilisation et de notre histoire. Dans un canton bilingue comme le Valais, l'apprentissage des langues sera particulièrement soigné. La bureaucratie a besoin de limites, les décisions pédagogiques seront prises au sein des établissements et des classes.

Voilà des idées qui nous semblent évidentes, à nous et à la plupart des enseignants, valaisans ou vaudois.

Or nous vivons une époque où les évidences sont méprisées par les esprits forts, par l'union sacrée de quelques journalistes avec les chercheurs des HEP, les syndicalistes harmosistes («il faut respecter les accords intercantonaux»... préparés par les copains), les politiciens de gauche et du centre-gauche, alliance apte à faire adopter n'importe quelle réforme piteuse.

Ce petit monde accueille fraîchement les thèses de Freysinger: preuve en est un article paru dans *Le Temps*. Le ministre valaisan appartient au parti UDC, son compte est bon. Il est prétendument inspiré par le philosophe Jean Romain (dont on oublie de dire qu'il est affilié... au PLR genevois), il exprime de grands principes «populistes» et «rétrogrades»; c'est «le retour à l'école des régents»; Freysinger «rend l'école plus conservatrice», il veut «nous ramener cinquante ans en arrière, au temps de l'école de grand-papa». Haro sur le baudet!

L'article, daté du 1^{er} mars, signé Xavier Lambiel, s'intitule: «L'école fantasmée selon Oskar Freysinger». Ce dernier est censé imaginer une école «idéale», se contentant de «belles paroles» qui «cachent quelque chose» (quoi? réd.). En même temps, selon l'avis d'enseignants choisis, le ministre «enfonce des portes ouvertes». De deux choses l'une: ou bien M. Freysinger «rêve l'école» à la manière du gauchiste moyen, ou bien il énonce des évidences pédagogiques reconnues et déjà mises en pratique par la majorité des maîtres – ce que nous croyons volontiers être l'option du ministre. Les adversaires de Freysinger ne vont certes pas s'embarrasser d'une logique de grand-papa, mais ils feraient bien de choisir: soit leur ministre dit vrai et ils doivent le suivre, soit il raconte n'importe quoi et nous leur demandons quelles réalisations miraculeuses ils opposent aux «fantasmes» du chef du Département.

Tous les enseignants apprennent aux enfants à lire, écrire et compter. De temps en temps, ils sont contraints de les éduquer, car une minorité de parents a renoncé à inculquer les bases de la civilité (bonjour Monsieur, merci Madame, veuillez m'excuser, je ramasse mes déchets, je ne détériore pas le matériel, je ne me rue pas sur le maître à la moindre injustice imaginaire, je ne coupe pas la parole à mes camarades, etc.).

Ce sont l'obsession égalitaire, l'idée de réussite inconditionnelle et la mentalité du consommateur qui mettent des bâtons dans les roues de la machine scolaire. Les adversaires valaisans de Freysinger réclament des «mesures concrètes». Les malheureux! Les «mesures concrètes», pour nous autres enseignants vaudois, se traduisent par la destruction de l'unité des classes de voie générale, la difficulté d'en exercer la maîtrise, l'abus des passerelles, les changements intempestifs de voie au semestre, les multiples intrusions départementales dans la manière de calculer échelles et moyennes, de pondérer les notes, la «réunionite» nécessitée par le travail en équipes et les «réseaux» consacrés aux victimes en tout genre, les mille et un objectifs du PER, les complications sécuritaires et hygiénistes entravant l'organisation des voyages et des courses d'école, en un mot l'accroissement de la bureaucratie, en attendant la réforme de l'orthographe...

Il paraît que, Freysinger régnant, l'école valaisanne est devenue celle de «la méfiance». Quant à nous, nous mettrions plutôt notre confiance dans un ex-collègue expérimenté qui «a pris le temps d'observer avant d'agir», – ce que ses adversaires trouvent malin de lui reprocher –, et qui inscrit les mesures à venir dans un cadre admis de tous.

Jacques Perrin

Eglise et Etat du Valais, bons camarades d'école

Le 14 décembre 2015, une convention entre l'école valaisanne et les Eglises reconnues a été signée à Sion. En quoi cela concerne-t-il le Pays de Vaud, me direz-vous?

Je répondrai que la teneur assez extraordinaire de ladite convention devrait au minimum susciter la curiosité des Vaudois et peut-être même les inspirer.

La convention a été cosignée par le conseiller d'Etat Oskar Freysinger pour l'Etat du Valais, Monseigneur Jean-Marie Lovey, évêque de Sion pour le diocèse de Sion et Beat Abegglen, président du Conseil synodal pour l'Eglise réformée du Valais¹.

L'initiative de cette convention émane plutôt, semble-t-il, du pouvoir temporel, en particulier du chef de l'instruction publique et de ses proches collaborateurs.

Un préambule révèle l'esprit de la convention. Le texte commence comme suit: «L'identité culturelle du Valais, caractérisée par l'interaction entre la société civile, l'Etat et l'Eglise, peut compter sur la collaboration entre ces partenaires.» De plus, les parties contractantes sont «convaincues que la juste distinction entre les Eglises et l'Etat, dont les compétences différentes s'enrichissent mutuellement, permet de maintenir et développer la qualité de l'école valaisanne» et que «chacun, avec sa mission propre, vise à une éducation intégrale des personnes humaines»².

Cette dernière expression met en exergue la philosophie qui imprègne le document. Ses auteurs sont des lecteurs de Maritain, Hadjadj et du cardinal Journet. L'éducation intégrale a pour

objet de développer harmonieusement toutes les dimensions de la personne, à savoir l'intelligence, la libre volonté, l'imagination, la mémoire, l'affectivité et la condition physique.

L'article 3 expose les principes qui régissent cet accord. Le premier de ceux-ci est la distinction entre Eglise et Etat.

Cette distinction est claire car le rôle et l'ordre de compétence de ces institutions sont différents: l'une vise la fin ultime des personnes humaines, l'autre les valeurs humaines individuelles et sociales.

Cependant, ces sociétés sont liées en raison de plusieurs finalités communes: elles convergent en particulier dans les objectifs principaux de l'éducation en général et de la formation scolaire en particulier.

Le deuxième principe cardinal invoqué dans cet article est la collaboration entre Eglise et Etat.

Pour l'Eglise, «le but que poursuit la véritable éducation est de former la personne humaine dans la perspective de sa fin la plus haute et du bien des groupes dont l'homme est membre et au service desquels s'exercera son activité d'adulte»³. En effet, l'Eglise «prend soin de la totalité de la vie de l'homme y compris de ses préoccupations terrestres, dans la mesure où elles sont liées à sa vocation surnaturelle»⁴.

De plus, la mission générale de l'école valaisanne est «de seconder la famille dans l'éducation et l'instruction de la jeunesse. A cet effet, elle recherche la collaboration des Eglises reconnues de droit public. Elle s'efforce de développer le sens moral, les facultés intellectuelles et physiques de l'élève, de le préparer à

sa tâche de personne humaine et de chrétien»⁵.

Pratiquement, cette collaboration a un double sens. D'une part, elle donne à l'Eglise de contribuer par sa présence à renforcer et encourager la finalité propre de l'école.

D'autre part, la collaboration requiert de l'école de réserver une place particulière aux Eglises pour assurer une formation culturelle religieuse et offrir des temps d'animation typiquement confessionnelle. Par conséquent, l'école prend en compte les attentes spécifiques des élèves chrétiens: elle autorise et favorise des activités confessionnelles qui correspondent à la mentalité profonde de la société valaisanne.

Pour mettre en œuvre cette collaboration, des groupes de travail «Eglise – Etat» sont mis en place sur les plans cantonal et communal⁶.

Concrètement, des cours d'enseignement religieux scolaires sont dispensés à l'école primaire ainsi qu'au secondaire I et II⁷. Au Collège – notre Gymnase –, les étudiants ont le choix entre un cours de «religion chrétienne» et un cours de «science des religions»⁸.

Par ailleurs, des activités catéchétiques ou retraites sont prévues – en plus des cours prévus à la grille horaire – à l'école primaire et au secondaire I⁹. En outre, les Eglises reconnues peuvent librement mettre sur pied des services d'aumônerie ou d'animation spirituelle au Collège¹⁰.

Au fond, ce document ne va pas chambouler le fonctionnement des écoles valaisannes. Pour l'essentiel, cette convention entérine la pratique actuelle. Elle clarifie néanmoins certains aspects

et apporte quelques améliorations concrètes.

A noter enfin qu'en l'année du bicentenaire de sa réunion à la Confédération, le Valais a également offert à ses élèves un manuel d'histoire cantonal¹¹.

Nous constatons donc avec plaisir que les autorités ecclésiastiques et politiques du Vieux-Pays assument leurs racines culturelles, historiques et religieuses. Au surplus, nous ne pouvons que féliciter cette volonté de léguer cet héritage aux jeunes générations.

La transmission du patrimoine immatériel et spirituel est – dans le temps long – un important gage de stabilité sociale et politique. Heureux le pays dont le gouvernement en est conscient.

Xavier Panchaud

¹ La Constitution du Canton du Valais dispose que: «Le statut de personne juridique de droit public est reconnu à l'Eglise catholique romaine et à l'Eglise réformée évangélique» (art. 2 al. 3 pr. Cst-VS).

² Convention entre l'école valaisanne et les Eglises reconnues, préambule.

³ Concile Vatican II, Déclaration sur l'éducation chrétienne *Gravissimum educationis*, n° 1.

⁴ *Idem*, préambule.

⁵ Loi sur l'instruction publique, art. 3.

⁶ Convention entre l'école valaisanne et les Eglises reconnues, art. 4.

⁷ *Idem*, art. 5, 7 et 9.

⁸ *Idem*, art. 9 al. 2.

⁹ *Idem*, art. 6 et 8.

¹⁰ *Idem*, art. 10.

¹¹ Ernest Jomini, «Des veinards», *La Nation* n° 2025 du 21 août 2015.

Stratégies, lignes d'action et mesures

4^e adaptation du Plan directeur cantonal

Comment décrire en quelques lignes le Plan directeur cantonal tel qu'il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, après avoir été adapté par le Grand Conseil en mars 2014, pour la 3^e fois, et approuvé par le Conseil fédéral le 30 mars 2015? Il s'agit certes de quelques plans, mais surtout de textes enroulés autour de stratégies thématiques, de lignes d'action et de mesures à prendre, le tout complété par des fiches régionales. Il y en a plus de 400 pages!

Le langage des urbanistes

Il s'agit de soutenir la vitalité du territoire et de préserver la qualité du cadre de vie tout en maintenant la solidarité et l'équilibre interrégional en misant sur un réseau équilibré de centres, le tout en trois dimensions, soit le réseau urbain, le réseau écologique et les ressources locales à valoriser, sans oublier de renforcer le partenariat entre tous les acteurs du projet de territoire cantonal.

Les stratégies consistent à coordonner la mobilité, l'urbanisation et l'environnement, à renforcer la vitalité des centres, à encourager une vision dynamique du patrimoine, à valoriser le tissu économique, à concilier nature, loisirs et sécurité, et à assurer à long terme la valorisation des ressources.

Parmi les *lignes d'action*, on mentionnera la volonté de localiser l'urbanisation dans les centres, de stimuler la construction de quartiers attractifs, d'optimiser l'implantation des équipements publics, de valoriser le patrimoine culturel, de faciliter l'accueil d'entreprises et de soutenir le tissu économique existant, de renforcer les réseaux touristiques et de loisirs, de valoriser le patrimoine naturel, de préserver les terres agricoles, d'assurer une exploitation durable des ressources et de favoriser les ressources renouvelables et indigènes.

Quant aux *mesures*, elles sont destinées à préciser les lignes d'action et consistent notamment à prévoir les méthodes de légalisation des zones à bâtir et de réduction des zones manifestement surdimensionnées, à coordonner les réseaux routiers de mobilité douce, à protéger l'homme contre les nuisances, à créer des centres cantonaux et régionaux, à optimiser les infrastructures publiques, à protéger le patrimoine culturel et naturel, à réserver les surfaces d'assolement et à préserver les eaux souterraines.

Il y a 6 stratégies, 18 lignes d'action et 58 mesures principales. Chaque mesure dresse la problématique, fixe l'objectif et décrit la mesure, le tout étant complété par des dispositions particulières, les autorités compétentes, les coûts, les délais et les références à la législation et à d'autres documents.

A quoi ça sert?

Le Plan directeur cantonal n'est pas destiné, comme certains l'ont cru longtemps, à rester dans un tiroir auquel seuls les spécialistes ont accès.

Chaque fois qu'une commune veut modifier un plan de quartier, un plan

partiel d'affectation ou l'ensemble de son plan d'affectation (plan de zones), le projet est passé au crible du Plan directeur cantonal. Tant que toutes les conditions posées par la planification directrice cantonale ne sont pas remplies, le Service cantonal du développement territorial ne donne pas son feu vert et la commune concernée risque, si elle n'obtempère pas, de voir son plan retoqué même s'il a passé le cap de l'enquête publique et de la ratification par le conseil communal ou général.

C'est en application de ce Plan directeur cantonal que les communes doivent réduire les zones à bâtir excédentaires. C'est lui aussi qui les empêche, même si elles en ont besoin, d'élargir les zones à bâtir insuffisantes parce que cet agrandissement se ferait par exemple au détriment des surfaces d'assolement qui doivent être préservées pour l'approvisionnement en cas de crise (le Plan Wahlen des temps modernes).

La haute surveillance de la Confédération

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) fixe très précisément le contenu et les modalités d'établissement du Plan directeur cantonal. Après avoir été élaboré par les services cantonaux et adopté par le Grand Conseil, il est soumis à l'Office fédéral du développement territorial qui l'examine à la loupe pour s'assurer qu'il correspond aux dispositions impératives de la LAT et de son ordonnance d'exécution. Si c'est le cas, il est alors approuvé par le Conseil fédéral et s'impose à toutes les autorités, tant fédérales que cantonales.

La LAT modifiée en 2013

La LAT a été modifiée en 2013. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 après un vote populaire.

Depuis cette date, les cantons sont tenus de réduire les zones à bâtir qui dépassent les besoins prévus pour les quinze prochaines années. Cela contraint en particulier le Canton de Vaud, mais il n'est pas le seul, à revoir son Plan directeur. Un avant-projet vient d'être soumis à consultation publique. Il devrait être adopté par le Grand Conseil d'ici la fin de cette année pour entrer en vigueur à fin 2017 après approbation par le Conseil fédéral.

Le Département du territoire et de l'environnement, par son Service du développement territorial, propose de modifier diverses stratégies, lignes d'action et mesures. On ne retiendra ici que la mesure A11 qui tend à remodeler complètement les zones à bâtir en les réduisant là où leur surface est excessive et la mesure F12 qui renforce la protection des surfaces d'assolement.

A11

Les communes doivent redimensionner leurs zones à bâtir en vérifiant l'adéquation entre leur capacité d'accueil en habitants et la croissance démographique projetée. Le Plan directeur cantonal prévoit que l'augmentation

de la population dans les communes peut varier entre 1% par année depuis 2008 pour les villages ou quartiers hors centre, et jusqu'à 2,6% pour la région Payerne-Estavayer-le-Lac et le Grand Genève, par exemple. La croissance est ainsi limitée à 11'300 habitants par année pour tout le Canton.

Les communes doivent faire ce travail d'ici au 30 juin 2021 au plus tard. Si elles ne le font pas, c'est le Département en charge de l'aménagement du territoire qui agira par substitution. Tout cela devrait permettre au Canton de compter 940'000 habitants en 2030 et 1'040'000 en 2040.

Quand on sait que sur 318 communes il y en a 244 qui disposent de réserves surdimensionnées en zone à bâtir, on voit que les conséquences du nouveau Plan directeur cantonal seront importantes pour nombre de communes qui devront supprimer certaines de ces zones. Qui en supportera les conséquences? Le passage d'une parcelle de la zone à bâtir à la zone agricole se fera-t-il sans compensation (expropriation matérielle)? On ignore à l'heure actuelle comment les tribunaux trancheront. Il est probable qu'ils seront peu généreux envers les propriétaires.

F12

Une autre modification importante du Plan directeur vise à mieux préserver les terres agricoles. La mesure F12, qui concerne les surfaces d'assolement, est sensiblement revue et devient plus contraignante car le Canton s'est rendu compte que sur le quota de 75'800 hectares qui lui est fixé par la Confédération, soit 17% de la surface globale fédérale, il n'y a pratiquement plus de réserve alors qu'on imaginait il y a peu que cette «réserve cantonale» était de l'ordre de 700 hectares.

Cela signifie en bref et sans entrer dans les détails et exceptions, d'ailleurs

peu nombreuses, que tout mètre carré de terre agricole répertorié comme surface d'assolement qui passe en zone à bâtir doit être compensé par une surface équivalente de zone à bâtir cultivable de bonne qualité qui passe en zone agricole. C'est pratiquement difficile, voire impossible. De nombreux projets sont bloqués par cette interdiction de fait d'étendre la zone à bâtir dans le Canton. La Confédération, par son Office du développement territorial ou par l'Office fédéral de l'agriculture, veille au grain et a déjà recouru à plusieurs reprises contre des décisions du Département du territoire et de l'environnement (approbations de plans d'affectations) qui rognent peu ou prou les surfaces d'assolement.

Reprendre la main

Il est souhaitable que le Canton prenne en main l'aménagement de son territoire. Il le fait depuis longtemps. Il est regrettable qu'il doive maintenant le faire sous la pression insistante et le contrôle tatillon de la Confédération. Cette pression et ce contrôle se sont encore accrues avec l'entrée en vigueur de la LAT révisée et approuvée par le peuple en 2013.

Nous suivrons attentivement les travaux du Grand Conseil sur le sujet.

Dans le courant de cette année encore, il examinera le Plan directeur cantonal nouveau.

Il traitera aussi d'une modification importante de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et adoptera très vraisemblablement une norme législative mettant en vigueur l'obligation faite aux cantons d'introduire une taxe cantonale sur la plus-value résultant du classement d'un terrain en zone à bâtir ou d'une autre mesure étatique donnant de la valeur à un terrain.

Jean-Michel Henny

Les joies annexes de la météo

Après les nouvelles du 19:30 de la télévision romande, souvent un peu raplapla, on zappe sur TF1. Non pas pour connaître les dernières convulsions ministérielles ou les déboires – glorieux néanmoins – des sportifs hexagonaux. Non: c'est en attendant Canteloup, dont l'excellente émission satirique s'ouvre rituellement par quelques pseudo-phrases de Sarkozy, images bien doublées et ton plus vrai que nature, mi-professoral, mi-paternaliste: «Bonjour mes petits lapins, voilà ma pensée du jour de moi que j'ai...».

Mais avant Canteloup, place d'honneur aux prévisions du temps, quand c'est Evelyne Dhéliat qui les donne. Cette belle femme qui porte allègrement la soixantaine, chaque soir vêtue d'une mise nouvelle et parfaite (vive l'élégance française!), non contente d'avoir le meilleur jeu de jambes des météo francophones et une voix de mezzo au timbre envoûtant, connaît sa géographie comme personne, en ci-

tant les régions par leurs noms d'antan. Sans hésiter une seconde, elle vous annonce des pluies sur le Cotentin, une éclaircie sur le Berry, de fortes chaleurs dans le Roussillon, des vents d'ouest sur la Saintonge et des brumes matinales dans les Ardennes. Ah! les beaux noms des anciennes provinces et des vieux terroirs, riches d'histoire et nimbés de poésie! C'est tellement plus beau que les besogneuses compilations du genre Provence-Alpes-Côte d'azur devenu PACA, ou que les artificiels «Hauts de France», aussi ridicules que «Bourg-en-Lavaux»; ces «Hauts de France» culminant à 127 mètres au dessus de la mer et qui, à cause d'un nouveau découpage administratif dont nul ne comprend la raison, devraient reléguer aux oubliettes de l'histoire la vieille Picardie, le bel Artois et quelques autres contrées de la douce France – dont Evelyne Dhéliat, heureusement, est encore la charmante ambassadrice.

J.-F. C.

Grandes heures de l'histoire vaudoise

1^{re} soirée

Organisées par l'Université populaire de Lausanne et la Fondation Marcel Regamey, les deux premières conférences d'histoire vaudoise ont été présentées le 10 mars dernier dans la salle du conseil communal de Lausanne, devant un auditoire compact – les derniers venus

étant assis sur les sièges de la Municipalité! La soirée était présidée par Jean-François Cavin.

Gilbert Kaenel, avec sa maîtrise absolue du sujet et son talent de vulgarisateur, a passionné le public, traitant de «Divico, premier superhéros

suisse?». A partir du témoignage de Jules César (une seule ligne et deux brefs discours recomposés par César, *Guerre des Gaules*, I, 13-14), mais aussi de l'imagerie développée autour du chef helvète, Kaenel a présenté tout ce qu'on sait autour des deux dates attestées par le personnage de Divico, 107 avant J.-C. et les razzias des Cimbres dans la région d'Agon, où les Romains ont été vaincus par les tribus germaniques et helvètes coalisées, vrai traumatisme pour Rome, et 58, année où les Helvètes décident de quitter le Plateau suisse pour émigrer précisément dans ce sud-ouest dont les plus âgés avaient peut-être encore quelques souvenirs. A ces témoignages littéraires s'ajoutent les données de l'archéologie, qui ne concordent pas nécessairement avec les faits historiques, mais permettent d'éclairer avec assez de précision cette période, avant que les Helvètes, revenus dans leur territoire, se romanisent en quelques générations, dès le I^{er} siècle après J.-C.

Le second exposé a été présenté par Justin Favrod, spécialiste du haut Moyen Age et particulièrement des Burgondes, sous le titre «Marius, fossoyeur d'Avenches et promoteur de

Lausanne». Si les premiers évêques de l'actuel Plateau suisse avaient leur siège à Windisch (Vindonissa, près de Brugg), puis à Avenches, capitale de la Cité des Helvètes, c'est Marius, saint Maire, qui a transféré ce siège à Lausanne, faisant par là même de cette ville une future capitale, à l'instar des autres sièges épiscopaux du Moyen Age que sont Genève, Bâle, Sion et Coire. De tels déplacements d'évêchés sont rarissimes; celui qui nous touche directement est probablement dû à la création d'un «évêché des Alamans», peuple encore à convertir, à Constance. Dès lors, il fallait trouver comme siège une ville fortifiée, et la cour épiscopale s'installa à la Cité, alors que le vicus de Lousonna se trouvait à Vidy, au bord du lac. Marius était un riche propriétaire foncier, né à Autun et mort à Lausanne le 31 décembre 593 – preuve en soit le lieu de sa tombe dans l'église Saint-Thyrse, qui se trouvait à l'actuelle place du Château; cet édifice porte précisément son nom, bien que construit huit siècles plus tard. Nous possédons la *Chronique* de Marius d'Avenches, que Favrod a éditée et traduite, avec une bonne introduction, en 1991. L'an dernier, cet «entrepreneur» fondait la revue *Passé simple*.

La prochaine soirée aura lieu le 14 avril.

Yves Gerhard

A propos des «prétentions du nouveau théâtre»

Il faut commencer par rectifier le début de notre dernier article (*La Nation* n° 2039, 4 mars 2016) sur ce sujet, rendu incompréhensible par une curieuse coquille. Nous avons écrit :

«Une plasticienne qui peint le vaste mur de la salle Apothélos à Vidy, avec un pinceau de trois mètres, pendant toute la durée de la pièce, un mouton écorché qui descend du ciel pour éclabousser les acteurs d'un sang volumineux, le tout accompagné d'un effroyable tintamarre etc...», et nous avons poursuivi la description critique de cette mise en scène de *La Mouette* par Ostermeier au théâtre de Vidy.

Un de nos lecteurs, M. Lucien Keller, n'est pas du tout d'accord avec cette critique, et sa réaction est intéressante. La voici :

Vous n'avez pas aimé La Mouette mise en scène par Ostermeier. Quant à moi, j'ai adoré, évidemment pas tout, j'ai par exemple trouvé certaines scènes bien trop bruyantes. J'ai adoré, alors que comme vous j'ai horreur des metteurs en scène qui se croient supérieurs aux autres.

C'est la troisième fois que je vois la pièce, mais les deux premières fois je suis resté à distance et ne me trouvais pas en sympathie avec les

acteurs, probablement parce qu'ils essayaient de jouer comme ils imaginaient que l'on jouait du temps de Tchekov. Par la suite j'ai lu la pièce, mais les images que j'avais gardées des représentations que j'avais vues ne m'ont pas permis d'apprécier le texte. Par contre, avec la mise en scène d'Ostermeier je me suis retrouvé dans de nombreux personnages et de nombreuses situations, j'y ai reconnu mes réactions ou celles d'amis face à des situations similaires, ainsi que certains caractères. Merci à Ostermeier : il m'a fait découvrir le génie de Tchekov, que les autres mises en scène m'avaient caché.

Et merci aussi à La Nation d'exister.

Lucien Keller

Merci à M. Keller de nous écrire sur ce ton. Il appartient à ce petit nombre de personnes auxquelles nous avons fait allusion, qui connaissent bien *La Mouette* et qui sont en mesure de coller une nouvelle mise en scène sur un texte qui leur est familier. Il n'en reste pas moins qu'à notre avis, partagé par nombre de spectateurs que nous avons rencontrés, le texte extraordinaire de Tchekov est difficilement compréhensible dans une mise en scène aussi tarabiscotée, même avec d'excellents acteurs.

Il en va tout autrement au Théâtre Kéber-Méleau que dirige avec talent Omar Porras. La mise en scène de *La Vie que je t'ai donnée*, due à Jean Liermier, donne par sa sobriété même sa pleine substance au texte subtil de Pirandello (jusqu'au 20 mars).

Mais faisons la part des choses (sans vouloir reprendre le titre du livre de B. Groult qu'Ostermeier introduit dans son Tchekov!); il se peut que le succès de Vidy soit une affaire de génération, comme celui de Kléber-Méleau, mais pas les mêmes...

D. Laufer

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h dans nos locaux de la place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. Ils sont publics. L'entrée est gratuite.

23 mars: Le système pénitentiaire vaudois – avec Mme Sylvie Bula, cheffe de service à l'Etat de Vaud.

30 mars et 6 avril: Vacances scolaires

Informations sur www.ligue-vaudoise.ch/mercredis



Cynisme

C'est bien connu: les victimes d'agression sont toujours, en partie au moins, responsables de ce qui leur est arrivé. Elles l'ont un peu cherché... C'est ce que disent les islamistes (et quelques autres) à propos des femmes qui se font harceler et malmenées. C'est aussi ce qu'affirment les amis des animaux, et en particulier les défenseurs de Chalom.

LE COIN DU RONCHON

Chalom n'est ni un chat ni un homme, mais un chien, qui, tout vaudois qu'il était, a tout de même grièvement mordu au moins cinq personnes et a été condamné pour cela à la peine capitale, puis finalement exécuté après des années de procédures et de recours.

La morale de cette histoire pourrait donc être: *il l'a un peu cherché*. Or, vous n'y êtes pas du tout: ce sont les victimes de ses morsures qui ont un peu cherché ce qui leur est arrivé; ce sont elles qui sont responsables de leur comportement, tandis que Chalom n'est que l'innocente victime de la méchanceté humaine. Car les animaux, de nos jours, doivent être traités *en tous points* comme des êtres humains, sauf... sauf que, contrairement aux êtres humains, on ne saurait les rendre

responsables de leur comportement puisqu'ils sont intrinsèquement bons et purs. (Quelqu'un l'a dit une fois: *L'animal naît bon, c'est la société qui le corrompt.*)

Fort de cette certitude, et parce que Chalom signifie «paix» en hébreu, les fidèles et inconsolables partisans du chien abattu ont déclaré la guerre à la conseillère d'Etat en charge du dossier, qui s'est retrouvée submergée d'insultes et de menaces de mort. L'amour des bêtes enseigne la bonté. Certains ont même prêté à Mme de Quattro des motivations antisémites. L'émotion aurait-elle été moins forte si le chien s'était appelé Saddam ou Mouammar? Et que se serait-il passé s'il avait été tué par un ours plutôt que par un humain? Quels défenseurs de quel animal auraient eu le dessus?

Cette dernière idée nous suggère une idée intéressante. Aujourd'hui, l'hystérie animalophile est telle qu'il est illusoire de vouloir se défendre même face à un clébard hargneux: la légitime défense ne sera reconnue par aucun juge et le mordu sera condamné, puis lapidé par une foule encore plus aveuglée de haine qu'un essaim de djihadistes. Mais si en revanche on se promène avec son ours de compagnie – que toutes les petites filles, toutes les grands-mamans et tous les écolos urbains trouveront adoraaaaaaaable –, qui pourra nous en vouloir si ce dernier avale un *hot dog* au passage?